

COMMUNE
DE



2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE COMMUNALE

jeudi, 11 décembre 2014, à 20 heures,
à l'Epicentre

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 330'000.-- pour la viabilisation de « La Gassatte »
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 31'000.-- pour le remplacement du mobilier scolaire.
4. Discussion et adoption de la quotité d'impôt, des diverses taxes communales, et voter le budget 2015
5. Discuter et approuver le nouveau Règlement d'impôt de la commune mixte de Pleigne.
6. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par Mme Denise Oriet et son fils Sacha Oriet, domiciliés à Ascona.
7. Divers

Le Règlement d'impôt figurant sous chiffre 5 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Le Conseil communal